

Conseil d'établissement École Paul-VI
Séance du mercredi 2 avril 2014
Procès-verbal

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement tenue le mercredi 2 avril à 19h à la bibliothèque de l'école Paul-VI, située au 666 Le Laboureur à Boucherville.

Étaient présents

Monsieur Jean-François Giroux, parent
Monsieur René Dubé, parent
Madame Janie Morin, représentante de l'OPP
Madame Marie-Christine, enseignante
Monsieur Simon Lachapelle, enseignant
Madame Véronique Fortin, enseignante
Madame Marie Sylvie Laurin, enseignante
Madame Chantale Casavant, représentante du personnel de soutien
Madame Mélanie Gilbert, représentante du service de garde
Madame Martine Jolicoeur, parent

Était également présente

Madame Christine Tremblay, directrice

Était absent

Marie-Ève Dumouchel, parent

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

Mme Tremblay préside le début de l'assemblée. L'assemblée est déclarée ouverte après constatation du quorum. Madame Jolicoeur présidera le reste de l'assemblée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel quel.

CÉ 13-14-899

3. Revue et adoption du procès-verbal

3.1 Procès-verbal 5 février 2014.

Le procès verbal est adopté tel quel.

CÉ 13-14-900

3.2 Suivi des actions à prendre

Le registre des parents bénévoles présents à l'école reste à faire dans le cadre de la sécurité des incendies.

4. Approbation et adoption

4.1 Sorties Service de garde

Les groupes du préscolaire demandent l'autorisation d'aller à l'école Antoine Girouard et à l'école l'Impact. Ces sorties sont approuvées.

4.2 Journées pédagogiques 14-15

Le service de garde présente les sorties des journées pédagogiques pour l'année prochaine. Aucune question n'est posée.

4.3 Évaluation des règles de conduite et des mesures de sécurité

Aucune modification n'a été apportée à la Charte du bien-être. Le plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence n'a pas été modifié non plus.

5. Points consultation

5.1 Correction du document : procédure de CÉ concernant les frais demandés aux parents

Il existe une procédure à l'école Paul VI concernant les frais demandés aux parents. Des changements sont demandés par la Directrice afin d'être conforme à la politique :

- Dès le début de l'année, il faut que les frais totaux demandés aux parents soient connus des parents. Une lettre, à cet effet, est envoyée par la directrice au début de l'année. Cette lettre doit être envoyée avant le mois d'octobre.
- Pour la liste des effets scolaires, il est demandé aux parents qu'elle soit payée en septembre.
- Pour les activités éducatives complémentaires non obligatoires, uniquement celles gratuites peuvent être ajoutées au courant de l'année.
- Un sondage doit être envoyé à tous les parents, en début d'année, sur la programmation annuelle afin qu'ils acceptent ou non les frais pour les activités. Il faut 80% des signatures afin que le montant soit accepté. Si des activités dépassent le montant préétabli, il faudra faire un second sondage afin que les parents se prononcent pour ou contre (un taux de 80% est exigé pour que l'activité soit acceptée).
- Les activités complémentaires doivent être payées par les parents au mois d'octobre afin que l'école puisse faire les suivis de non paiement.
- Les paiements doivent être faits par chèque uniquement.

6. Parole au public

Aucun public.

7. Affaires courantes

7.1 Tirelire Halloween

Plus de 700\$ ont été amassés grâce aux tirelires.

7.2 Recours collectif parents frais exigés aux parents

La directrice nous informe des développements et des impacts relatifs au recours collectif en cours concernant les frais exigés aux parents.

7.3 Élection scolaire et provinciale

Le 7 avril est une journée d'élection. L'école est fermée et le service de garde est ouvert.

7.4 Document pour campagne de financement

Il existe un document à la Commission scolaire qui guide les parents du CÉ pour tenir une campagne de financement.

8. Paroles

8.1 Parole à la directrice

Les rencontres de bulletins sont terminées. Une nouvelle équipe de secrétariat est en place. La direction est déjà à préparer l'année prochaine.

8.2 Parole aux représentants du personnel

Aucune prise de parole.

8.3 Parole aux membres

Aucune prise de parole.

8.4 Parole à la représentante de l'OPP

Est-ce qu'il y aura des photos pour les finissants de 6^e année? Non, les photos seront prises par les enseignants.

8.5 Parole à la représentante du comité de parents

Madame Jolicoeur mentionne que la conférence sur la sexualité était très intéressante. La conférencière se nomme Geneviève Labelle.

Monsieur Lachapelle nous raconte qu'il a été présent à la consultation pour les écoles à vocation particulière. Peu d'informations ont été données pour les écoles primaires. La rencontre était intéressante.

8.6 Parole à la présidente

Aucune prise de parole.

Levée de l'assemblée à 20h45.